N° 3384 du 17 au 30 mai 2023

l'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

FO SOMMAIRE

© ERIC TSCHAEN/REA

p. 4 à 7

© KERMALO/REA

p. 17

DR

p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

Des revendications réaffirmées et toujours le combat pour les retraites

- Un dialogue tout hypothétique…
- Des recettes éculées et toujours la baisse du coût du travail.
- La réforme des retraites de retour à l'Assemblée le 8 juin.
- Fonction publique : sur fond de colère sur les retraites, l'exigence de parler des salaires.
- Lycées professionnels : FO s'oppose à la soumission aux entreprises.
- Présomption de démission pour abandon de poste : FO saisit le Conseil d'État.

DROIT (page 9)

- RSS et élections professionnelles.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Le 6 juin, contre la réforme des retraites. Les affiches de FO.

INTERNATIONAL (page 16)

- En Italie, le gouvernement choisit le 1er Mai pour restreindre les aides sociales.
- Venezuela : les fonctionnaires luttent contre la misère.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- En avoir pour mes impôts ou en avoir pour mon boulot? Analyse du secteur confédéral de l'économie et du service public.
- Dreux : l'Ehpad du Prieuré en lutte pour obtenir des embauches.
- EPSAN 67 : FO réclame un audit externe sur la qualité de vie au travail.
- HSBC France conteste en justice le droit d'alerte économique du CSE.
- Des militants FO mobilisés contre le RSA sous conditions.
- Élections CSE : FO séduit de plus en plus les cadres.

HISTOIRE (page 22)

- Les 80 ans du vrai CNR, des acquis à défendre.

PORTRAIT (page 23)

- Clément Crespi, la découverte de la solidarité syndicale.

Info militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT IN FRANCE

Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mai 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr

L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

ON NE TOURNE PAS LA PAGE DES REVENDICATIONS!

Ces lignes sont écrites alors que l'encre de notre cahier revendicatif rédigé avant la rencontre à Matignon, à l'invitation de la Première ministre, n'est pas encore sèche. La question de participer ou non à cette rencontre s'est posée. Nous avions annoncé que ce rendez-vous risquait d'être un peu musclé. Nous avons décidé de nous y rendre pour rappeler les revendications de FO à la Première ministre : en premier lieu notre opposition résolue à la retraite à 64 ans et à l'accélération de la réforme Touraine, le maintien de la totalité des régimes, l'abandon de cette réforme injuste, injustifiée et brutale. Nous nous y sommes rendus également pour parler méthode : redonner toute sa place à la négociation collective, en laissant de réelles marges de manœuvre aux acteurs sociaux. Nous ne voulons plus que les discussions soient enserrées dans des documents de cadrage contraignants rédigés par le gouvernement, comme cela avait été le cas sous le précédent quinquennat avec l'Assurance chômage.

FO est aussi allée porter ses revendications en matière de salaires, alors que l'inflation ne faiblit pas, dans le privé comme dans la fonction publique, en matière d'emploi et notamment de gestion des fins de carrière, en matière de conditionnalité des aides publiques aux entreprises, de révision des ordonnances travail ou d'égalité professionnelle. Les sujets ne manquent pas, les risques de nouvelles mesures de régression sociale non plus… Nous avons appris par la presse l'annonce faite par le ministère du Travail de la publication de vingt-sept décrets et quatre arrêtés avant le 1er septembre, date théorique d'entrée en vigueur de la loi portant réforme des retraites. Il y a également tout à craindre du projet de loi à venir sur France Travail, qui entend modifier l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il précise notamment que toutes les personnes demandant le RSA seront à l'avenir inscrites en tant que demandeurs d'emploi auprès de l'opérateur France Travail. Le régime des sanctions est également amené à évoluer, pouvant aller jusqu'à la suppression de l'allocation pour des personnes déjà en grande précarité. Pour FO, être au chômage ou au RSA ce n'est pas un choix!

Nos revendications sont donc désormais sur la table de la Première ministre

Nos revendications sont donc désormais sur la table de la Première ministre. Nous n'avons pas d'autres choix que de continuer à nous battre pour obtenir satisfaction et poursuivre la mobilisation dans le cadre de l'intersyndicale. Dans un communiqué publié en début de semaine, nous rappelons que la mobilisation contre la réforme des retraites est toujours massivement soutenue par une très large majorité de la population et appelons à faire du 6 juin une puissante journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire.

Je voudrais enfin renouveler le soutien de toute la confédération à nos camarades Cécile Kohler et Jacques Paris, retenus comme otages en Iran depuis un an. Deux Français – Benjamin Brière et Bernard Phélan –, qui étaient également détenus en Iran, ont été libérés la semaine dernière. Nous espérons que Cécile et Jacques suivront rapidement. Nous pensons très fort à eux!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Des revendications réaffirmées et to

Si les organisations, dont FO reçue le 16 mai, ont répondu à l'invitation de la Première ministre à des rencontres bilatérales, elles réaffirment en intersyndicale la continuité du combat contre la réforme des retraites dont elles demandent l'abrogation. Elles apportent aussi leurs revendications, nombreuses. Telles celles de FO. Ainsi sur les salaires dont le Smic, sur la négociation collective, sur l'emploi et sa prise en compte dans le cadre de la transition écologique, sur les fins de carrière et la pénibilité, sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, sur le refus de réformes qui attaquent les droits, sur les services publics et la nécessité de moyens à la hauteur… Sur tous ces dossiers et bien d'autres, FO porte sa voix déterminée.

© ERIC TSCHAEN/REA

Un dialogue tout hypothétique…

La feuille de route de l'exécutif visant un *« apaisement social »* n'a rien d'acquis et FO porte et portera fermement ses revendications. Si elle a accepté de rencontrer la Première ministre le 16 mai, la confédération demande toujours l'abrogation de la réforme des retraites. Par ailleurs, rappelant ses exigences sur la place à redonner à la négociation collective, FO s'est toujours opposée au carcan du « cadrage », soit une forme de diktat de l'exécutif. En amont des bilatérales, Élisabeth Borne avait laissé entendre que les syndicats seraient invités *« à fixer leur agenda social autonome »*, soit entre les syndicats de salariés et le patronat. Tout en suggérant fortement certains sujets, dont la pénibilité non traitée dans la réforme. Plus largement, ces derniers mois, hors même les retraites, les points de contestation se sont déjà accumulés. Ainsi sur l'Assurance chômage dont FO condamne toujours la réforme. Et elle s'oppose au conditionnement du RSA à des heures d'activité dans le cadre du projet de loi sur le plein emploi, qui devrait arriver début juin. Projet, a indiqué la Première ministre le 13 mai, qui prévoira des sanctions contre les personnes qui ne respecteraient pas ce que le gouvernement nomme un *« accompagnement »*. Alors que de telles réformes se font sur le dos des demandeurs d'emploi et des salariés, cela au nom de la réduction des déficits publics, le gouvernement ne cesse de multiplier les cadeaux aux entreprises, et sans contrepartie. En témoigne les nombreux allégements de cotisations sociales ou encore la suppression dès 2023 (sur deux ans) de la CVAE. Par ailleurs, le 11 mai Emmanuel Macron, dans le cadre de son annonce d'un nouveau plan de réindustrialisation, a fait état du projet de crédit d'impôt « industrie verte » à destination des entreprises. FO continuera de revendiquer que les aides publiques, pléthoriques, aux entreprises (plus de 150 milliards d'euros par an) soient conditionnées, avec des contreparties en termes d'emplois et de salaires.

L'urgence des augmentations salariales

Si Élisabeth Borne presse les branches de négocier sur les salaires, pour FO, les résultats ne sont pas à la hauteur. Alors qu'une forte inflation sévit toujours depuis plus d'un an, dans la plupart des cas les hausses la couvrent à peine. FO insiste aussi, et notamment depuis l'été dernier, sur la nécessité d'un retour à un mécanisme d'échelle mobile des salaires, soit répercuter une revalorisation à tous les niveaux d'une grille salariale, ce qui signifie garantir les écarts entre les niveaux et éviter le tassement de la grille. FO milite aussi pour un coup de pouce massif au Smic afin que celui-ci atteigne au minimum 80% du salaire médian. L'exécutif s'y refuse toujours, se cantonnant à la stricte revalorisation automatique du Smic sur l'inflation. Très insuffisant.

Ariane Dupré

oujours le combat pour les retraites

Des recettes éculées et toujours la baisse du coût du travail

Si une nouvelle journée interprofessionnelle contre la réforme des retraites est programmée le 6 juin, l'exécutif multiplie les annonces sur ses projets, cherchant vainement à faire oublier la réforme… Ainsi le 15 mai, le président de la République, détournant une déclaration de FO, affirmait que la réindustrialisation est la *« mère des batailles »*. Une façon d'insinuer que réindustrialiser est plus important que de lutter pour les retraites? Les travailleurs n'ont jamais établi de classement, les deux sujets renvoyant à leurs droits, en matière d'emploi, de salaire et de retraite. Si la réindustrialisation, dont le projet a été présenté en Conseil des ministres le 16 mai, est indispensable – FO la demande de longue date et dénonce régulièrement les délocalisations –, les pistes annoncées pour la réaliser affichent des recettes connues. Entre autres, pour aider à verdir l'industrie, le crédit d'impôt aux entreprises. Mais toujours rien en matière de conditionnalité des aides publiques. Ce que demandent cependant plusieurs syndicats dont FO, et de longue date là encore.

Éviter toute pression sur le patronat?

Alors que le projet prévoit aussi la création d'un livret d'épargne « Avenir climat », destiné aux mineurs, avec un taux de rendement supérieur à celui du livret A et exonéré d'impôts et de cotisations, Emmanuel Macron annonce par ailleurs une baisse d'impôts pour les ménages de la classe moyenne (qualifiée ainsi avec des revenus allant de 1500 à 2500 euros) à hauteur de 2 milliards d'euros d'ici 2027. Cela sur fond de baisses drastiques des dépenses publiques en 2024, par exemple une baisse des moyens des secteurs travail et logement. Dégager du *« reste à vivre »* ou pouvoir d'achat consisterait à agir *« sur une partie des charges que vous payez, des cotisations que vous payez quand vous êtes salarié »*, explique Emmanuel Macron, prônant toujours la *« baisse du coût du travail »*. Tandis qu'aucune pression pour des hausses de salaires n'est mise sur le patronat, cela consisterait en une nouvelle atteinte au salaire différé. Serait possible aussi, selon le chef de l'État, une baisse de l'impôt sur le revenu. Ce qui augure de moindres recettes pour le budget de l'État, souffrant déjà de la baisse de la fiscalité sur les entreprises. Rien de novateur ni de rassurant donc.

Valérie Forgeront

© KERMALO/REA

La réforme des retraites de retour à l'Assemblée le 8 juin

Rejetée, comme l'avait été le 14 avril la première. Le 3 mai, le Conseil constitutionnel a jugé irrecevable la deuxième demande de référendum d'initiative partagée, déposée par des parlementaires. Pour lui, la proposition de loi *« visant à interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans »* ne relève pas d'une réforme. Mais les actions contre la réforme des retraites, au niveau parlementaire, connaîtront un nouveau temps fort le 8 juin avec l'examen à l'Assemblée de la proposition de loi émanant d'un petit groupe (initiateur de la motion de censure transpartisane rejetée le 20 mars à 9 voix près). Le texte – pouvant être adopté à une majorité simple – demande l'abrogation de la réforme et prône l'organisation d'une conférence sociale. Pour la deuxième fois depuis la mobilisation contre la réforme, l'intersyndicale s'adresse aux députés et sénateurs. Dans un courrier daté du 5 mai, elle leur demande *« solennellement de voter »* cette proposition de loi.

V. F.

Des revendications réaffirmées et to

Lycées professionnels : FO s'oppose à la soumission aux entreprises

La réforme des lycées professionnels (LP) a été détaillée le 4 mai par Emmanuel Macron. *« 0% de décrochage et 100% d'insertion à la sortie, forcément on est d'accord avec les objectifs,* résume Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO. *Mais sur les moyens, c'est autre chose. »*

© ALEXANDRA BONNEFOYREA

L'exécutif annonce ainsi la fermeture de 2600 places de formation, l'ouverture de 3000 et la création de 150 filières… tout cela dès la rentrée prochaine. *« Des collègues ont appris par la radio que dès la rentrée prochaine ils pourraient être dans l'obligation de se reconvertir pour enseigner dans le premier degré »*, explique Fabrice Costes pour le SNETAA-FO Lille. *« Et si le ministre parle de reconversions, c'est bien qu'il n'y aura pas de la place pour tous »*, observe Christophe Delalande, secrétaire de la FNEC FP-FO.

La proposition d'une action syndicale commune le 31 mai

L'exécutif annonce aussi la création de bureaux des entreprises dans chaque LP, cela pour *« ouvrir un réseau professionnel aux jeunes qui n'en ont pas »*. Or, *« nous avons déjà des professeurs chargés de ces missions*, observe Pascal Vivier. *On se sépare d'eux? »*. Pour la fédération FO, via ces bureaux, les entreprises viendront *« faire leur marché et transformer les LP en annexes de Pôle emploi »*. Ce qui signerait une *« soumission du lycée professionnel aux besoins du patronat local »*. Entre autres, des postes de « professeurs associés », venus de l'entreprise, sont prévus.

Les profs de lycées pro devront quant à eux, s'ils acceptent des missions supplémentaires dans le cadre du Pacte enseignant, en remplir six… Là où ceux de la voie générale ont à en accepter trois, maximum.

La FNEC FP-FO propose une action syndicale commune devant les DSDEN, les rectorats et le ministère le 31 mai.

Sandra Déraillot

Fonction publique : sur fond de colère l'exigence de parler des salaires

Des rencontres bilatérales entre le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et les huit organisations représentatives du secteur sont prévues. FO-Fonction publique sera reçue le 23 mai. Pour Stanislas Guerini, il s'agit de *« discuter notamment du pouvoir d'achat »*. Alors que l'impact de l'inflation, toujours autour de 6% en glissement annuel, se fait sentir *« pour toutes les catégories d'agents »*, insiste Christian Grolier, pour le secrétaire de l'Union interfédérale FO, ce n'est pas l'octroi des +3,5% sur le point d'indice en juillet dernier qui peut faire oublier aux 5,7 millions d'agents publics la perte de pouvoir d'achat de plus de 20% depuis 2000. Dans un courrier au ministre le 11 mai, l'intersyndicale du public rappelle qu'*« outre le dossier des retraites »*, dont *« la page ne peut être tournée »*, *« l'urgence (…) est celle des rémunérations, des carrières et du pouvoir d'achat »*.

Au risque de tasser encore plus les grilles

Ainsi, l'Union interfédérale FO, qui demande une revalorisation de la valeur du point d'indice *« a minima au niveau de l'inflation »*, exige de *« discuter d'abord du pouvoir d'achat et des salaires »*, indique Christian Grolier. Et de préciser que des échanges entre les organisations et le ministère laissent à penser qu'une mesure générale sur le point d'indice pourrait être envisagée. Ce n'est

oujours le combat pour les retraites

© SEBASTIEN CALVETREA

Présomption de démission pour abandon de poste : FO saisit le Conseil d'État

Refusant que l'abandon de poste puisse être assimilé à une démission présumée, FO a déposé le 3 mai un recours devant le Conseil d'État. La confédération lui demande de faire annuler cette disposition de la loi Marché du travail de décembre 2022, rendue effective par un décret du 17 avril. FO estime que cette mesure constitue une *« aberration juridique créée dans le seul but de restreindre encore un peu plus les droits des demandeurs d'emploi »*. À l'heure où le gouvernement prétend soutenir les plus modestes.

Jusqu'alors, après un abandon de poste, un salarié risquait d'être licencié pour faute mais il pouvait percevoir, sauf faute lourde, une indemnisation chômage. Désormais, il peut être présumé démissionnaire et ne bénéficie dans ce cas que d'un délai très court pour justifier son absence auprès de l'employeur.

Des garanties insuffisantes

La loi n'introduit que quelques exceptions, liées par exemple à des raisons médicales ou à l'exercice d'un droit de retrait. Le salarié a aussi la possibilité de contester la rupture de son contrat de travail en saisissant les prud'hommes qui ont, en théorie, un mois pour se prononcer.

Pour la confédération FO, les garanties promises par le gouvernement se révèlent largement insuffisantes. Par exemple, un salarié hospitalisé et isolé n'aurait pas la possibilité de réagir dans les délais impartis. FO anticipe de nombreux contentieux et rappelle que durant la procédure, le salarié se retrouverait sans ressources.

FO attaque aussi devant le Conseil d'État le « questions-réponses » rédigé par le ministère du Travail, qui peut laisser croire que le licenciement ne serait plus possible. Ce qui n'est pas le cas.

Clarisse Josselin

sur les retraites,

donc qu'un peut-être et pour l'instant sans aucun détail sur la portée de la mesure. Pourrait être envisagé aussi l'ajout de points dans les grilles indiciaires, en visant les bas salaires. Mais, questionne Christian Grolier, *« jusqu'à quel niveau* [échelon, NDLR]*? Et cela tasserait un peu plus les grilles! »*. Les échelons supérieurs à ceux « revalorisés » se retrouveraient en effet au même niveau. Pour FO, c'est donc une fausse solution. Il faut une hausse conséquente du point d'indice et une amélioration de la progression dans la carrière, ce qui se conçoit notamment par une revalorisation indiciaire massive appliquée à chaque niveau d'une grille et pour toutes les grilles.

Valérie Forgeront

RETRAITES : toujours déterminés

Le 6 juin

ensemble, on continue, pour gagner !

avec FO

RSS et élections professionnelles

Un RSS n'ayant pas permis à son organisation syndicale de devenir représentative lors des dernières élections professionnelles ne peut prendre un nouveau mandat de RSS, même avec un autre syndicat, moins de six mois avant la fin des nouveaux mandats.

Un salarié désigné représentant de section syndicale par un syndicat non représentatif perd son mandat à la suite des élections professionnelles, qui n'ont pas permis à ce syndicat d'être reconnu représentatif.

Un an plus tard, il est de nouveau désigné RSS, mais par un autre syndicat non représentatif.

L'employeur saisit le tribunal judiciaire au motif qu'un salarié ne peut être de nouveau désigné RSS, même par un autre syndicat, avant les mois précédant les prochaines élections.

Il est débouté par le tribunal qui considère que cette interdiction n'est valable que pour le syndicat qui n'a pas fait la preuve de sa représentativité, et non pour le salarié.

Sur pourvoi de l'employeur, la Cour de cassation casse la décision de première instance (Cass. soc., 19 avril 2023, n°21-23483) : *« Il en résulte que l'interdiction de désigner en qualité de représentant d'une section syndicale jusqu'aux six mois précédant la date des élections professionnelles suivantes dans l'entreprise un salarié, précédemment désigné en qualité de représentant de section syndicale dont le mandat a pris fin lors des dernières élections professionnelles, dès lors que le syndicat qui l'a désigné n'est pas reconnu représentatif dans l'entreprise, est opposable à toute organisation syndicale non représentative dans l'entreprise, qu'elle soit ou non celle ayant précédemment désigné le salarié en qualité de représentant de section syndicale. »*

Ainsi, l'utilisation dans l'article L 2142-1-1 des termes *« au titre d'une section »* vise tous les syndicats non représentatifs et les salariés désignés.

Le vote deviendrait-il un vote personnel et non un vote syndical, alors que les élections professionnelles sont censées démontrer l'audience des syndicats et non celle des personnes représentant les syndicats?

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1221-19 dispose :

« Chaque syndicat qui constitue, conformément à l'article L 2142-1, une section syndicale au sein de l'entreprise ou de l'établissement d'au moins cinquante salariés peut, s'il n'est pas représentatif dans l'entreprise ou l'établissement, désigner un représentant de la section pour le représenter au sein de l'entreprise ou de l'établissement.
Le représentant de la section syndicale exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions du présent chapitre. Il bénéficie des mêmes prérogatives que le délégué syndical, à l'exception du pouvoir de négocier des accords collectifs.
Le mandat du représentant de la section syndicale prend fin, à l'issue des premières élections professionnelles suivant sa désignation, dès lors que le syndicat qui l'a désigné n'est pas reconnu représentatif dans l'entreprise. Le salarié qui perd ainsi son mandat de représentant syndical ne peut pas être désigné à nouveau comme représentant syndical au titre d'une section jusqu'aux six mois précédant la date des élections professionnelles suivantes dans l'entreprise. »

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : https://frama.link/InFOjuridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

Antoine D. sociétaire a dit : “J’attendais un prix compétitif pour les mêmes garanties. En un coup de fil c’était réglé.”

C’est notre façon de vous donner un coup de pouce, Antoine.

Assurance prêt immobilier

Économisez 10 000 €*.

MACIF

La Macif, c’est vous.

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

***Sous conditions. Exemple d’économies selon profil de l’emprunteur au 01/01/2023.** Pour un couple de 34 ans, chacun employé, non-fumeur, et assuré à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, et un prêt de 220 000 € au taux de 2,20 % sur 20 ans. Le coût moyen d’une assurance emprunteur proposée par la banque est de 24 640 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,97 % pour le couple). Le coût de la Garantie Emprunteur Macif s’élève à 9 939 € sur la durée du prêt (TAEA de 0,34 % pour le couple). Économie réalisée supérieure à 10 000 € soit l’équivalent de plus de 0,50 % de taux de crédit.

MUTUALITÉ FRANÇAISE MEMBRE DE LA

Le contrat **Garantie Emprunteur** distribué par la Macif est assuré par **Apivia Macif Mutuelle,** mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS cedex 15.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d’assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

juin
un seul mot d'ordre
l'abrogation

BOARDING PASS

ALLER SIMP
POUR LE RE

JOURNÉE D'ACTION,
ET DE MANIFESTATIO

6 JUIN 20

DATE

RÉFORME D

LOCATION

6623 6

FLIGHT GATE

LE
TRAIT

DE GRÈVES
ONS

23 00.00 AM

TIME

DES RETRAITES

AVEC

FO

FOLC

Plus de
75
ans d'expérience de l'assurance santé en France.

2 marchés

Répartition du chiffre d'affaires de nos activités d'assurances.

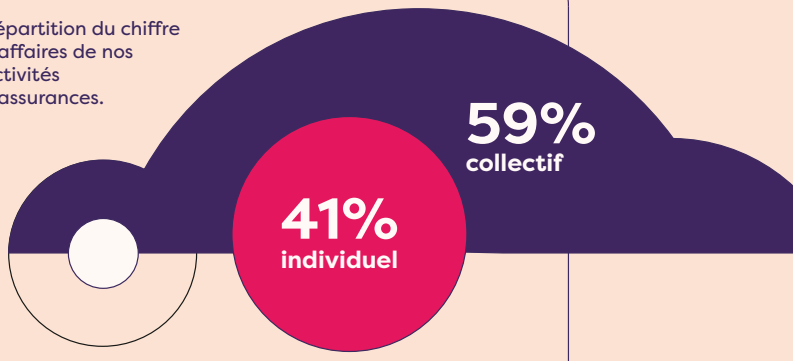

Une offre adaptée aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Une maîtrise de toute la chaine de valeur assurantielle.

- Tarification
- Conception
- Gestion
- Distribution

12 000 entreprises clientes

8/10 clients nous recommandent *

Plus de **1,4 million** de personnes protégées

Contactez-nous

lamutuellegenerale.fr

3035 Service & appel gratuits

Christine LABOUE - Responsable des Relations Extérieures
claboue@lamutuellegenerale.fr – 06.07.85.86.99

*Baromètre de satisfaction réalisé du 7/09 au 24/09/2022 auprès de 3 000 clients et adhérents 04/2023 – Chiffres Groupe au 31/12/2022. La Mutuelle Générale - 1-11 rue Brillat-Savarin - 75013 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. N° SIREN 775 685 340.

LA MUTUELLE générale

En Italie, le gouvernement choisit le 1er Mai pour restreindre les aides sociales

Lors de la fête internationale des travailleurs, Giorgia Meloni a annoncé le remplacement du « revenu de citoyenneté », réservé aux plus pauvres, par un dispositif plus restreint.

© MARCO LANNI/ROPI-REA

C'est un symbole fort que Giorgia Meloni a voulu désacraliser : alors que la rue célébrait la fête internationale des travailleurs, la présidente du Conseil des ministres italien a réuni le gouvernement le 1er mai afin d'annoncer des réformes sociales conséquentes. À compter du 1er janvier 2024, le « revenu de citoyenneté », qui bénéficiait à des millions d'Italiens, sera remplacé par un « chèque d'inclusion », au périmètre plus limité.

Instauré en 2019, ce revenu de citoyenneté avait permis, selon l'Institut italien de la statistique (Istat), de sortir un million de personnes de la pauvreté. En 2022, il avait coûté 8 milliards d'euros. Le nouveau « chèque d'inclusion », pour sa part, devrait coûter 5,4 milliards d'euros et être réservé aux familles composées de personnes présentant un handicap, de mineurs ou de personnes de plus de 60 ans.

Une indemnité conditionnée à des heures de travail…

L'objectif exprimé par Giorgia Meloni est clair : *« Faire la différence entre ceux qui sont capables de travailler et ceux qui ne le sont pas. »* En effet, le revenu de citoyenneté est soupçonné par les ultra-conservateurs de maintenir les allocataires hors de la vie active, notamment les jeunes. Un *« instrument d'accès à l'activité »* va donc par ailleurs être introduit, pour rendre obligatoire la participation à des formations ou des *« projets utiles à la collectivité »*, pour une indemnité de 350 euros par mois. *« C'est un peu comme en France, quand le gouvernement annonce vouloir conditionner le RSA à l'exercice de 15 heures de travail par semaine*, souligne Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de FO. *Comme en Italie, on est complètement dans le flou : qu'est-ce qu'on leur donne à faire, pour quelle formation, quelle sécurité au travail ? »*

En Italie, le choix symbolique de la date du 1er Mai a été ressenti comme une provocation. *« Le gouvernement Meloni prend le contrepied de la fête des travailleurs pour dire : pendant que vous manifestez, nous, on travaille,* décrypte Branislav Rugani. *Les syndicats l'ont très mal pris. »*

Fanny Darcillon

Venezuela : les fonctionnaires luttent contre la misère

Au Venezuela aussi, le 1er Mai a été jour de colère : les fonctionnaires ont défilé nombreux pour protester contre le choix du gouvernement d'augmenter leurs primes plutôt que leurs salaires. Selon le président Nicolas Maduro, les sanctions économiques américaines empêchent d'accéder aux demandes de la rue. L'inflation dépasse 500% en glissement annuel, selon l'Observatoire vénézuélien des finances. *« La tension monte dans le pays,* observe Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de FO. *Les syndicats font monter le rapport de force afin d'obtenir quelque chose de concret pour survivre. »* En effet, les conditions de vie sont devenues extrêmement difficiles pour les fonctionnaires, qui bien souvent ont un deuxième travail ou dépendent des envois d'argent d'un proche émigré.

F. D.

En avoir pour mes impôts ou en avoir pour mon boulot?

© F. BLANC

Hélène Fauvel, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public.

N'étant plus à une incohérence près, le gouvernement, toujours sourd au rejet massif de la réforme des retraites, prétend maintenant, pour faire diversion, consulter la population sur l'usage des deniers publics. Ainsi, sur une plateforme au nom pas populiste pour un sou « En avoir pour mes impôts », les contribuables sont invités à répondre à un questionnaire sur la manière de dépenser le produit de leur impôt par grands postes budgétaires. Dépensons-nous trop ou pas assez sur tel poste? Devrions-nous dépenser plus? Le service public dans tel ou tel domaine s'est-il dégradé ou amélioré (un peu, beaucoup, très fortement)? La transparence ne va toutefois pas jusqu'à indiquer les montants dépensés pour les aides publiques aux entreprises, pudiquement nommées *« soutien à l'économie »* et *« aide à la recherche et au développement »*. Pire, il est possible de répondre plusieurs fois au questionnaire, ce qui en dit très long sur la fiabilité du résultat de cette consultation. Si nous étions joueurs, nous pourrions même parier que ce résultat correspondra à ce que souhaite faire le gouvernement.

Le principe même de l'impôt consiste pourtant à ne pas avoir droit, en échange de son versement, à une prestation précisément identifiable. Mais qu'importe, le gouvernement, jouant aux apprentis sorciers, ne recule devant aucun excès démagogique. Il prend ainsi le risque d'introduire l'idée que chacun pourrait choisir ce qu'il finance avec ses impôts, que ceux qui paient beaucoup pourraient espérer recevoir davantage de la collectivité, bref que l'intérêt général serait donc subitement devenu la somme des intérêts particuliers. Celui qui n'a pas d'enfant pourrait refuser de financer l'école, celui qui n'a pas de voiture les routes, celui qui n'est jamais malade l'hôpital, celui qui habite en ville les zones rurales et inversement.

Comment peut-on raisonnablement imaginer restaurer la cohésion sociale et le consentement à l'impôt en transformant les citoyens en consommateurs, selon une conception bien étrange de la fiscalité et du pacte républicain? Comment peut-on encore imaginer y arriver au moyen d'un questionnaire commençant par : *« Pensez-vous que vous payez trop d'impôts? »*

Loin d'un débat public sur la nécessité de réformer la fiscalité pour la rendre plus juste et plus progressive et en améliorer le consentement, c'est juste de la communication. Cette consultation agite au contraire les passions tristes et tous les vieux démons français nourris par un discours poujadiste selon lequel la France serait un enfer fiscal où certains, exemptés d'impôts directs, bénéficieraient plus que d'autres du produit de la fiscalité. Exit le pacte républicain et la solidarité! Il faut que j'en aie pour mes impôts.

Ne serait-il pas plus efficace, pour restaurer le consentement à l'impôt, d'assurer à chacun *« d'en avoir pour son boulot »*? L'urgence, c'est d'augmenter les salaires, l'urgence c'est de conditionner les aides publiques aux entreprises à la création d'emploi, au maintien dans l'emploi et à l'augmentation des salaires. L'urgence sociale c'est d'en avoir pour son boulot, pas pour ses impôts.

© KERMALO/REA

Secteur de l'économie et du service public

Dreux : l'Ehpad du Prieuré en lutte pour obtenir des embauches

À l'initiative de FO, les personnels de l'Ehpad du Prieuré à Dreux étaient en grève les 2 et 9 mai. Et d'autres actions sont prévues. Dénonçant leur surcharge de travail, ils demandent le rétablissement de postes d'aides-soignantes supprimés.

Douches non faites, toilettes expédiées, repas du midi pris avec une heure de retard… La prise en charge des 78 résidents de l'Ehpad public du Prieuré, rattaché à l'hôpital de Dreux, se dégrade à toute vitesse. En cause : des économies de personnel. Une grève a eu lieu les 2 et 9 mai et avec une manifestation à cette dernière date. FO, qui a appelé à ces actions, demande le rétablissement de 9 postes d'aides-soignantes. *« À la suite d'une précédente grève, nous avions obtenu 9 CDD d'aides-soignantes, avec l'espoir qu'ils soient pérennisés. Or, ces postes n'ont pas été reconduits. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une quinzaine d'aides-soignantes et leur charge de travail est devenue intenable. Elles se retrouvent parfois à faire chacune 18 toilettes de résidents dans la journée, c'est énorme. Et ces derniers n'ont plus le minimum de confort qu'ils devraient avoir! »*, dénonce Angélique Huet, déléguée FO au CSE de l'hôpital de Dreux. Pour elle, l'Ehpad du Prieuré pâtit d'une réorganisation du travail mise en œuvre en mars, contestée par FO : les horaires de travail des aides-soignantes ont notamment été augmentés (de 7 heures 25 à 12 heures par jour), les renforts en CDD supprimés. *« La direction hospitalière nous a clairement dit que ces postes ne pouvaient être reconduits, qu'il fallait faire des économies face au déficit de deux Ehpad, dont le Prieuré. »* Résultat : une réorganisation *« catastrophique »* selon la militante, et des effectifs sous tension.

© SYNDICAT FO HOPITAL DREUX

Une direction sourde

Fin avril, FO avait déjà tiré la sonnette d'alarme : *« Nous avions prévenu la direction que sans embauche, le personnel de l'Ehpad ne tiendrait pas. Qu'il y aurait forcément des arrêts de travail. »* La hiérarchie campant sur ses positions, Angélique Huet compte sur ces journées de grève, *« organisées avec les familles »*, pour se faire entendre. FO prévoit d'autres actions en mai, dont une manifestation au siège de la délégation territoriale de l'ARS Eure-et-Loir à Chartres. Les courriers du syndicat adressés aux instances dont relève l'Ehpad (ARS, département) sont en effet restés sans réponse…

Ariane Dupré

EPSAN 67 : FO réclame un audit externe sur la qualité de vie au travail

Il a fallu la publication, le 4 mai, du droit de réponse de l'hôpital psychiatrique Epsan 67 (Établissement public de santé Alsace Nord) à une enquête du site *Rue89 Strasbourg* sur la souffrance au travail de ses agents, pour que FO apprenne l'intention de la direction de réaliser *« d'ici l'été »* une enquête interne sur la qualité de vie (QVT)… Une réponse *« très insuffisante »* pour Sandra Ladrat-Daeffler, secrétaire générale de FO – deuxième organisation.

Trois suicides d'agents en deux ans

« Les précédentes enquêtes internes sur les risques psychosociaux, très peu analysées, sont restées sans réponse. Nous réclamons un véritable audit sur la QVT, réalisé par un cabinet extérieur, garant de confidentialité pour les agents. Il y a urgence à agir sur la base d'un diagnostic global », martèle-t-elle. Tous les indicateurs sont au rouge dans le plus gros établissement psychiatrique d'Alsace, qui compte 1500 agents répartis sur deux sites d'hospitalisation et 34 en consultation. Depuis fin 2021, trois agents se sont suicidés, dont un en janvier sur le lieu de travail. Le sous-effectif, qui atteint 15% des effectifs soignants, contraint les personnels à des semaines à rallonge. FO, qui appelle la direction à revoir le mode d'intervention, prévoit de mettre l'audit QVT à l'ordre du jour du CSE (comité social et économique) de juin.

Élie Hiesse

HSBC France conteste en justice le droit d'alerte économique du CSE

Inquiet d'une possible remise en cause de la vente du réseau d'agences, concernant 3900 salariés, le CSE de HSBC France avait lancé le 24 avril une procédure de droit d'alerte économique. Contesté par la direction.

Nouveau rebondissement dans la vente, prévue le 30 septembre, du réseau de banques de détail de HSBC en France (3900 salariés) pour un euro symbolique à My Money Group (MMG, contrôlé par le fonds américain Cerberus). Alors que le comité social et économique de HSBC France a déclenché le 24 avril une procédure de droit d'alerte économique, en réaction aux déclarations du groupe HSBC selon lesquelles *« l'opération* [était] *moins certaine »* du fait de la hausse des taux d'intérêt qui rebat les termes financiers de l'opération, il voit son vote contesté en justice. Le 27 avril, un huissier a remis aux membres du CSE une assignation à comparaître le 5 juillet devant le tribunal judiciaire de Nanterre (Hauts-de-Seine) : HSBC, qui l'a saisi, demande l'annulation du droit d'alerte économique et du recours à un expert externe pour établir un rapport sur la situation de l'entreprise en France.

Une action suspensive

Inédite dans l'histoire de HSBC, cette action contentieuse de la direction témoigne de l'âpreté du combat des représentants du personnel en défense des droits des salariés et renforce leurs inquiétudes. *« Cette volonté de la direction de museler la recherche d'informations du CSE jette un trouble dans l'esprit des élus et des salariés. Ils étaient déjà inquiets avant l'annonce d'une possible remise en cause de la cession »*, précise Éric Poyet, délégué syndical FO, deuxième organisation. La saisine du tribunal étant suspensive, l'expert mandaté par le CSE (qui avait deux mois pour agir) a arrêté ses travaux en attendant que le tribunal statue. *« Dans les faits, cette saisine va annihiler la procédure de droit d'alerte. Car, même si le juge déboute la direction de sa demande, le CSE n'aura pas le temps de finaliser la procédure avant la date prévue de cession »*, précise-t-il.

Les inquiétudes concernent le devenir en France de HSBC et le sort des 3900 salariés des agences cédées à MMG. À la suite de la hausse des taux, celui-ci n'aurait plus les fonds propres suffisants pour obtenir l'autorisation de finaliser l'opération. *« Ce n'est pas rassurant »*, note Éric Poyet. Conséquence, MMG exigerait une hausse du chèque HSBC accompagnant la cession. Il était prévu à 1,6 milliard d'euros lors de l'accord de juin 2021 entre les parties.

Élie Hiesse

Des militants FO mobilisés contre le RSA sous conditions

FO ne décolère pas face à *« l'accompagnement rénové »* du RSA. Et les militants de l'Eure en sont un exemple. Cette expérimentation – prévue pour deux ans sur des territoires de dix-huit départements volontaires – oblige les bénéficiaires à travailler quinze à vingt heures par semaine. *« Or le RSA permet de survivre lorsqu'on n'a plus rien*, rappelle David Lecomte, secrétaire de l'UD FO. *Le conditionner à du travail c'est stigmatiser les bénéficiaires. Le véritable objectif est de réduire les aides. Il faut stopper cette expérimentation et qu'elle ne soit pas généralisée »*, contrairement à ce que prévoit la réforme voulue par l'exécutif.

Hors les règles protectrices du Code du travail

Le 14 avril, réunis en intersyndicale, une cinquantaine de militants ont manifesté devant le conseil départemental à Évreux. *« Le président nous a reçus dans le hall avec un niveau de mépris très élevé »*, s'indigne David Lecomte. Le 28 avril, un rassemblement avait lieu à Louviers, devant l'ancien Pole emploi. Par ailleurs, une déclaration a été lue lors du conseil d'administration de la CAF.

© FRED MARVAUX/REA

Depuis décembre, la confédération FO s'oppose à cette expérimentation qui *« contourne les règles protectrices du Code du travail »*, et fait *« travailler sous le salaire médian »*. La Seine-Saint-Denis, elle, a quitté le projet dès janvier 2023.

Sandra Déraillot

Élections CSE : FO séduit de

Transport, publicité, médias, industrie automobile, agroalimentaire… Les élections professionnelles se multiplient dans le secteur privé, où les deux tiers des CSE doivent être renouvelés cette année. Par la justesse de ses revendications et la présence de ses militants au plus près des salariés, FO enchaîne les bons résultats, y compris auprès des cadres.

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

FO devient la première organisation syndicale Chez U-Log, société logistique des magasins U. Le syndicat a atteint 35,3% d'audience (+8 points) au niveau national lors des élections CSE organisées mi-mars. Cette progression est portée par trois nouvelles implantations réalisées au cours du dernier mandat, où FO a cartonné : Fontenay-le-Comte en Vendée (70,63% des suffrages), Saint-Vit dans le Doubs (48,42%) et Saint-Just dans l'Ain (35,24%). Le syndicat a également progressé sur des sites où il était déjà implanté avec 89,86% de représentativité à Agen, 77,62% à Beuzeville ou 56,44% à Trélazé.

FO a obtenu de très bons scores à la Mutuelle sociale agricole (MSA), où les premières élections CSE ont été organisées en avril 2023. En Auvergne, le syndicat passe de 31,12% des suffrages à 64,14% et devient la première organisation syndicale de la caisse. FO double également son score en Sud Champagne, en passant de 15,38% à 28,50% des voix, et devient la deuxième organisation syndicale.

Avec 7 sièges sur 12, FO reste le syndicat majoritaire chez Transvilles, gestionnaire des transports en commun de l'agglomération de Valenciennes, dans le Nord. À l'issue des élections qui se sont tenues début avril, FO a obtenu 54,32% des voix dans le collège ouvriers et 6 sièges sur 10. Il décroche également l'un des deux sièges chez les cadres.

© F. BLANC

Implantation réussie pour FO chez Transavia. La nouvelle équipe du SNPNC-FO, qui n'était pas représentative au sein de la compagnie aérienne, s'est directement propulsée en première place avec plus de 78% des voix chez les hôtesses et stewards. Les élections CSE étaient organisées du 23 mars au 4 avril.

FO est arrivé en tête des élections CSE à l'usine Stellantis de Poissy, l'un des principaux sites du groupe, avec près de 35% des suffrages, induisant 10 sièges. Le syndicat conserve également la gestion du CSE. Dans le détail, FO remporte près d'un tiers des voix dans le collège ouvriers, 53% des suffrages chez les techniciens et agents de maîtrise, et près d'un tiers des voix chez les cadres. Les élections se sont déroulées en avril, avec quasiment 90% de participation.

Avec 31,4% des voix, FO est également devenu fin mars le premier syndicat sur le site Stellantis de Valenciennes. Il décroche 5 sièges dans le collège ouvriers et, c'est une première, un siège chez les techniciens et agents de maîtrise. Le taux de participation était de 90,6% pour près de 1300 salariés.

Chez Solocal (ex-Pages jaunes), où les élections professionnelles étaient organisées mi-mars, FO maintient sa première

plus en plus les cadres

place chez les agents de maîtrise et gagne un siège chez les cadres. Malgré 4 sièges en moins à pourvoir au niveau national, FO maintient ses 4 sièges et devient, tous collèges confondus, la deuxième organisation syndicale ex aequo en nombre de sièges.

FO conserve sa première place chez Herta France, géant de la charcuterie industrielle, avec près de 33% de représentativité, face à quatre autres organisations syndicales. Quelque 1400 salariés étaient appelés à participer aux élections professionnelles organisées en janvier 2023.

Le syndicat FO de la CPAM des Alpes-Maritimes reste ultra majoritaire avec près de 80% des voix. Il a remporté 15 sièges sur 17 à l'issue des élections professionnelles qui se sont déroulées le 31 mars.

Avec 30,4% des voix, FO a doublé sa représentativité chez TF1 SA à l'issue des élections organisées fin avril. Le syndicat, qui occupe désormais la deuxième place au sein de la chaîne de télévision, est le seul à avoir enregistré une telle progression.

FO est arrivé en tête des élections CSE chez Orano Projets à Cherbourg, dans la Manche, avec 38% des voix. Le scrutin s'est tenu en mars 2023. Le syndicat atteint 18,2% de représentativité sur l'ensemble de l'entreprise.

FO a remporté 47,17% des suffrages chez Zayo Infrastructure, société parisienne spécialisée dans les infrastructures numériques et qui emploie 76 salariés. Le syndicat a obtenu 3 sièges – deux chez les employés et un chez les cadres – à l'issue des élections organisées en septembre 2022. *« Un score sans appel, rendu possible par la mobilisation d'une grande partie des salariés qui ont apprécié que FO soit présente lors des négociations du protocole d'accord préélectoral »*, précise la fédération FO-Com.

FO maintient sa première position chez les Fermiers landais, entreprise de volailles basée dans les Landes, où les élections CSE se sont déroulées début mars. Le syndicat a obtenu 6 sièges sur 10.

FO est majoritaire chez Elivia, entreprise spécialisée dans la transformation et la commercialisation de viandes, qui compte près de 2 600 salariés. Les élections CSE ont débuté en décembre 2022 sur 11 sites industriels. Avec 63,4% des voix tous collèges confondus (contre 62,9% en 2018) FO consolide sa première place face à quatre autres organisations syndicales. Le syndicat a décroché 62 des 82 sièges à pourvoir. Dans le détail, FO obtient 56 des 80 sièges dans le premier collège et 6 des 12 sièges dans le deuxième collège.

FO a progressé dans les Mutuelles d'assurance des professions alimentaires (MAPA) et atteint 24,13% d'audience, tous collèges confondus, à l'issue des élections organisées en janvier. Le syndicat a obtenu 20,18% des voix dans le collège des employés et 31,40% chez les cadres. FO conforte ainsi sa deuxième place.

FO est en deuxième position chez Seb, groupe spécialisé dans le petit électroménager. Le syndicat a remporté 19,4% des suffrages lors des élections CSE organisées en mars. Le taux de participation a atteint 74% pour un effectif de 5 800 salariés en France.

Avec plus de 60% d'audience, FO reste la première organisation syndicale au sein de la société Organisation et Développement (Groupe INSEEC). Le syndicat a décroché 9 sièges dans le collège cadres et agents de maîtrise à l'issue des élections organisées en mars.

FO obtient 100% des suffrages chez Lagardère Publicité News et rafle donc l'ensemble des sièges (huit dans le collège cadres et un dans le collège agents de maîtrise). Les élections se sont déroulées en mars.

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Avec près de 65% des voix, FO a remporté les élections chez Richard Pontvert, le fabricant des chaussures Paraboot basé en Isère. Le syndicat, qui se présentait pour la première fois, est majoritaire dans les deux collèges. Il a remporté 3 des 4 sièges de titulaires dans le premier collège et 2 des 3 sièges de titulaires dans le deuxième collège.

FO est devenue la première organisation syndicale au sein de McCann Paris, l'agence française du leader mondial de la publicité McCann Worldgroup. Le syndicat, qui présentait une liste pour la première fois, a obtenu 40% des voix et 8 élus dans le collège cadres lors des élections de mars dernier.

Clarisse Josselin

Les 80 ans du vrai CNR, des acquis à défendre

1940, LA FRANCE EST OCCUPÉE. Philippe Pétain est au pouvoir, entraînant le pays dans la collaboration avec le pouvoir nazi. Certains résistent. Le général de Gaulle, pour asseoir sa légitimité et celle de la France libre, confie à Jean Moulin la mission d'unifier l'ensemble des mouvements de résistance intérieure. Ainsi, les résistances deviennent la Résistance. L'ancien préfet, après négociations et discussions, met en place le Conseil national de la Résistance (CNR), composé de seize membres : huit représentants des mouvements de résistance, six des partis politiques et deux des confédérations syndicales, tous hostiles à Vichy.

Le CNR se réunit pour la première fois le 27 mai 1943 au 48 rue du Four, dans le 6e arrondissement de Paris.

Été 1943, Jean Moulin décède sous la torture de la Gestapo. Le CNR doit se réorganiser pour continuer son œuvre : le bureau exécutif charge alors un comité général d'étude de préparer une plateforme politique pour la France d'après la Libération. Après plusieurs mois de négociations, le programme du Conseil national de la Résistance est adopté le 15 mars 1944.

Celui-ci prévoit un *« plan d'action immédiat »* (des actions de résistance), mais aussi des *« mesures à appliquer dès la libération du territoire »* (une liste de réformes sociales et économiques). Il comprend :

• des mesures politiques : le rétablissement de la démocratie et du suffrage universel; le droit de vote des femmes; la liberté de la presse; la liberté d'association, de réunion et de manifestation;

• des mesures économiques pour une véritable démocratie économique et sociale; la nationalisation de secteurs clés de l'économie;

• des mesures sociales : droit au travail et droit au repos, rajustement des salaires et garantie d'un niveau de salaire qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine, rétablissement d'un syndicalisme indépendant, institution des comités d'entreprise, réduction de la durée de travail hebdomadaire et rétablissement de la loi des 40 heures, loi sur le statut de la fonction publique; création d'un système pour tous prévoyant le remboursement des frais médicaux et des indemnités de chômage, la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier, l'accès à l'éducation et à la culture pour tous.

La création du régime général de la Sécurité sociale, d'un système de retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours, le droit syndical et le droit de grève sont tous issus de l'esprit du CNR.

Le rôle des syndicalistes dans la Résistance fut immense. Leur apport au programme du vrai CNR a contribué à établir les bases d'une société plus égalitaire et plus juste et d'une grande partie de nos acquis sociaux qui restent aujourd'hui encore à défendre.

Cyrille Lama

Un 1er Mai fort en symboles

© SOPHIE LIEDOT

Ce 1er Mai, et comme chaque année, les militants FO se sont rendus au cimetière du Père-Lachaise pour se recueillir devant le Mur des Fédérés, en mémoire des morts de la Commune de Paris. À cette occasion, Frédéric Souillot, secrétaire général de Force Ouvrière, et Gabriel Gaudy, secrétaire général de l'URIF FO, ont aussi déposé, de façon d'autant plus symbolique cette année, une gerbe de fleurs sur la tombe de Léon Jouhaux pour honorer l'homme et le syndicaliste qui a contribué, il y a soixante-quinze ans, à la fondation de Force Ouvrière.

DR

Clément Crespi, la découverte de la solidarité syndicale

En Isère, Clément Crespi travaille à la création du premier syndicat FO de l'entreprise de conseil et prestations en relevés topographiques qui l'emploie. À 24 ans, il est bien décidé à faire grandir l'initiative dans un secteur où les salariés sont rarement syndiqués.

Plus qu'une dernière réunion avant que le syndicat FO devienne réalité. À la tête du projet, Clément Crespi, 24 ans, géomètre-topographe pour la société de conseil et de prestations Sintégra. *« Quand j'ai lancé l'idée, des collègues ont dit que cela allait compromettre leur carrière ou que ce serait "la mort de l'entreprise". Mais notre métier est essentiel. Et quoi qu'il arrive, je saurai rebondir. »*

Ce Savoyard est installé à Grenoble depuis six ans pour y vivre le métier-passion auquel il s'est formé via l'apprentissage. *« On représente la réalité d'un terrain sur un plan, à partir des points relevés. Cela doit se faire dans les règles de l'art, pour être au plus proche du réel. »* Jeune mais déjà plus novice, Clément a vite senti que les fondamentaux de sa pratique pouvaient être impactés par le principe d'économie. *« Tout est lié à l'argent*, note-t-il. *Pour baisser le coût de la prestation, nous devons travailler toujours plus vite. »* Et de raconter comment des confrères ne règlent pas systématiquement leurs outils, faute de temps. *« Or, nos relevés doivent être très précis. Tous les corps de métier se réfèrent à nos cotes »*, alerte Clément.

La technologie amène aussi les topographes à travailler seuls, là où, avant, ils intervenaient à deux. *« Cela double la charge mentale »*, note le professionnel. Quant aux salaires, si la profession est dotée d'une grille, le franchissement des échelons qui la jalonnent est à l'appréciation de l'employeur. *« Certains restent dix ans au niveau junior... »*

Démarrer de zéro

Pour Clément, le confinement sera la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Il est alors en mission, sous terre, avec une trentaine de professionnels venus de toute l'Europe, sans masque, et le Covid qui rôde : *« Je me suis dit : ce n'est pas normal qu'on doive se mettre en danger car un patron nous dit de le faire. »* De retour au siège de l'entreprise, il demande si un syndicat existe. *« Il n'y avait rien. Il fallait donc le créer. »*

Le jeune homme commence à discuter avec ses collègues. *« Nous partons de zéro en droit du travail et fonctionnement d'un syndicat, il nous a fallu pas mal nous documenter. »* Entre-temps, le rachat de l'entreprise par Geofit est annoncé. *« FO était majoritaire dans ce groupe. Et on voulait un syndicat qui connaisse notre milieu. On a tout de suite adhéré à sa philosophie : pas de confrontation directe, ne pas dire non à tout, mais pas oui à tout non plus. »* L'UD reçoit les apprentis syndicalistes (sept encartés à ce jour) à bras ouverts.

Et depuis le jeune homme peaufine son militantisme. *« Nous avons organisé des départs en grève sur la réforme des retraites. Vingt-trois ans que notre employeur n'avait pas connu cela. »* Entre cortèges et AG, il découvre une énergie insoupçonnée, une mixité stimulante. L'engagement pourrait presque prendre le pas sur les randonnées dans le massif de la Chartreuse ou les soirées entre amis qu'il affectionne. *« Je rencontre des personnes de tous horizons, ouvriers d'usine, militants LGBTQ, fonctionnaires de l'INRA... Il y a ici un dialogue et une ambiance particulière. »*

En n'oubliant pas, après chaque manif, de rassurer sa famille avec quelques photos de cortège bon enfant : *« Eux aussi ont peur que je me fâche avec le patron ou qu'il m'arrive quelque chose, mais je veux leur montrer que le syndicalisme ce n'est pas ça, mais plutôt quelque chose qui me fait grandir. »*

Sandra Déraillot

FO

27 MAI
1943-2023

CNR

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

80 ANS

pour la justice sociale !

NOS ACQUIS

Sécurité sociale, retraite, réduction du temps de travail, Statut de la Fonction publique, indemnités de chômage

NOS DROITS

droit au travail et au repos, droit syndical et droit de grève, droit de vote des femmes, droit à l'éducation et à la culture pour tous

NOS LIBERTÉS

liberté syndicale, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion et de manifestation, démocratie

Le vrai et l'unique CNR a établi les bases d'une grande partie de nos acquis sociaux pour "permettre à chacun la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine".

Aujourd'hui, plus que jamais, défendons-les !